

Module 2

CCAT_Contribuer au déploiement des mesures de lutte contre les VHSS



Les formations contre les violences et le harcèlement sont conçues et délivrées par Groupe EGAE.

La CST assure la promotion de ces formations vers l'ensemble des publics et l'organisation pratique des sessions de formations.

La formation

Cette formation de deux jours s'adresse plus particulièrement aux chef·fe·s de postes, chef·fe·s d'équipes, et au management intermédiaire dans les sociétés qui auront à déployer un plan de prévention préparé par la direction.

Le programme

Journée 1

Présentation des objectifs de la session, des règles de la formation, notamment la bienveillance et demande de ne pas citer de cas individuels identifiables, programme et tour de table ou d'écran.

9h45 - 10h30 : les définitions les VHSS

Présentation des différentes définitions de l'agissement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol et des chiffres clés.

10h30 - 11h : les conséquences des VHSS

Réflexion en groupes aux différentes conséquences des violences sexistes et sexuelles à trois niveaux : les individus, les équipes de travail et l'organisation.

-Pause-

11h15 - 11h45 : les mécanismes des violences

A l'aide d'une histoire écrite, les stagiaires identifient les différentes étapes des mécanismes des violences : séduction, isolement, dénigrement, inversion de la culpabilité, violences, assurer son impunité, que l'on retrouve dans de nombreuses histoires de VHSS.

11h45 - 12h15 : les obligations de l'employeur et les procédures

Rappel des obligations de l'employeur en matière de prévention des VHSS et les 3 procédures existantes : disciplinaire, pénal et civile ainsi que les sanctions disciplinaires existantes.

12h15 - 13h : études de cas

-Pause déjeuner-

14h - 14h15 : anti-sieste

Jeu sous forme de batailles de questions

14h15 - 15h : comment agir - prévenir les VHSS au travail

Brainstorming sur les différentes modalités de prévention en interne : communiquer, se former, mais aussi être soi-même exemplaire et disponible quand on est en responsabilité.

15h - 15h30 : comment agir - détecter les VHSS au travail

Quels sont les meilleurs moyens de détecter les VHSS ? Identifier les signaux faibles, identifier les personnes à risques, poser la question. Identification de ces éléments à l'aide d'études de cas.

-Pause-

15h45 - 16h45 : comment agir - Réagir face aux VHSS au travail

Quels mots utiliser si quelqu'un·e vient nous parler d'une situation de VHSS ? Que faire en fonction de la gravité des faits. 2 études de cas, une sur l'agissement sexiste et l'autre sur des faits pouvant s'apparenter à du harcèlement sexuel permettent de donner des solutions.

16h45 - 17h15 : comment agir - Orienter la personne victime ou témoin

Qui sont les contacts clés en interne de l'organisation et en externe de l'organisation ? Identification des personnes référentes et les personnes de confiance au sein de la structure et l'on donne les contacts en externe (Défenseur des droits, 3913, Police, Justice...)

17h15 - 17h30 : Conclusion et évaluation

Tour de table oral et évaluation écrite.

Journée 2

9h30 - 9h45 : introduction

Présentation des objectifs de la journée de formation, rappel du cadre et règles collectives

9h45 - 10h10 : les définitions des VHSS

Rappel des différentes définitions des VHSS à l'aide d'un quiz sur les définitions et les chiffres clés. Rappel des obligations de l'employeur : prévenir, faire cesser et sanctionner les VHSS

10h10 - 10h55 : mettre en place un plan de prévention des VHSS

Brainstorming sur les différentes actions qui peuvent être mises en place pour prévenir les VHSS et exemples de bonnes pratiques : plaquettes de communication, plan de prévention, sondage anonyme en ligne, etc....

10h55 - 11h10 : pause

11h10 - 11h55 : réagir face à une situation de VHSS

A l'aide d'une étude de cas filmée, les stagiaires identifient les conséquences des VHSS sur la personne, les signaux d'alerte et qualifient la situation. Brainstorming collectif sur ce que la structure aurait pu mettre en place pour traiter cette situation

11h55 - 12h25 : détecter et accueillir la parole : les bons mots

Les personnes victimes de violences utilisent souvent des mots qui banalisent les VHSS par exemple « dragueur lourd » ou « comportements inappropriés ». A l'aide d'un exercice, les stagiaires relient ces mots à des faits de violences (possibles).

12h25 - 12h45 : Accueillir la parole

Que dire à une personne victime et que ne pas dire ? A partir d'une étude de cas, les stagiaires identifient ce que l'on peut dire à une personne qui vient se confier.

12h45 - 13h : Questions-réponses

13h - 14h : pause déjeuner

14h - 14h15 : anti-sieste

Jeu sous forme de batailles de questions

14h15 - 14h45 : signaler une situation de VHSS

Identification des interlocuteurs au sein de la structure et l'on rédige un mail de signalement à partir de l'étude de cas vue précédemment. Cette séquence permet d'identifier les éléments importants à communiquer.

14h45 - 15h : que faire si la victime ne veut pas signaler ?

Identification des arguments qu'on peut mobiliser si la personne ne souhaite pas signaler et les possibilités pour nous, par exemple signaler de façon anonyme.

15h - 15h15 : quelles sont les étapes de l'enquête

La formatrice ou formateur explique les différentes étapes de l'enquête interne et de la procédure disciplinaire.

15h15 - 15h30 : pause

15h45 - 16h : communiquer auprès des équipes

Identification des conséquences des VHSS sur les équipes (rappel de la J1) et des différentes actions que l'on peut mettre en place pour communiquer et rassurer les équipes qui sont confrontées à des faits de VHSS de façon indirecte. La formatrice, formateur donne des exemples.

16h - 16h45 : Répondre aux objections

Cet exercice permet d'identifier les objections qui peuvent émerger face à la mise en place d'actions de prévention des VHSS et les différents arguments pour y répondre.

16h45 - 17h30 : Conclusion et évaluation

Tour de table oral et évaluation écrite